

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les difficultés rencontrées par les jeunes en matière de logement entravent leurs parcours de formation, ainsi que l'accès à l'emploi dans le contexte d'une montée du chômage, de précarité de l'emploi, de déstabilisation du marché du travail et du droit social. S'ajoute l'héritage d'un désengagement financier de l'État sans précédent.

Force ouvrière s'est engagée en faveur des mesures pour améliorer l'accès des jeunes au logement, notamment lors de la négociation de l'accord national interprofessionnel du 29 avril 2011.

Le gouvernement a fait du logement une priorité de l'action publique et a fixé des objectifs quantitatifs ambitieux.

L'avis du CESE tient compte des adaptations nécessaires pour intégrer dans ses objectifs l'accès à un logement autonome des jeunes.

À la grande diversité des statuts des jeunes, il est nécessaire d'adapter la production de logements sociaux avec de nouvelles normes régissant la sous-location, la disponibilité des garanties et le montant de taux d'efforts.

L'avis du CESE prend en compte cette diversité en préconisant des mesures qui vont dans le sens de la reconnaissance des parcours atypiques des jeunes.

Les moyens pour assurer la mobilité font également partie des spécificités à prendre en compte afin de faciliter l'accès au logement et à l'emploi.

Pour autant, Force ouvrière rappelle que l'accompagnement et le soutien à la mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi doivent respecter le principe socle du mouvement du 1 %, à savoir la complète dissociation entre le contrat de travail et le contrat de bail.

La solidarité financière familiale, trop souvent indispensable, est souvent aussi impossible pour les familles les plus modestes générant des situations dramatiques de sans-abri, en cas de décohabitation. Si la notion de taux d'efforts exigés pour entrer dans un logement doit pouvoir inclure les aides familiales, il est également nécessaire de prévoir des solutions pour ceux qui ne peuvent pas en bénéficier.

Pour FO, la prise en compte des difficultés que rencontrent les jeunes en matière de solvabilité doit contribuer non seulement à l'insertion sociale durable des jeunes, mais aussi à s'inscrire dans la garantie du droit au logement, qui est de la responsabilité de l'État.

En conclusion, pour Force ouvrière, le logement est un droit essentiel, il est un enjeu déterminant de justice sociale et d'égalité. Il ne saurait être l'objet de seules considérations marchandes. La politique du logement doit continuer à relever de la compétence nationale.

Les mesures préconisées par l'avis peuvent contribuer à mettre fin à la discrimination dans l'accès au logement dont les jeunes sont souvent victimes. Aussi le groupe FO a-t-il voté positivement.